



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
15 mars 2005  
Français  
Original: anglais

---

### **Dix-septième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1565 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2004, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) jusqu'au 31 mars 2005 et m'a prié de le tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation dans la zone de la Mission. Il décrit les principaux faits survenus depuis mon rapport du 31 décembre 2004 (S/2004/1034) et examine les progrès réalisés par la MONUC dans l'accomplissement de son mandat.

#### **II. Évolution de la situation politique**

2. Si certains progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du programme de transition pendant la période considérée, les rapports difficiles entre les différentes composantes du Gouvernement de transition ne se sont pas sensiblement améliorés et la mise en œuvre de certains aspects majeurs de la transition, en particulier la réforme du secteur de la sécurité et le programme législatif, a enregistré des retards considérables.

3. Au début de janvier, le Mouvement de libération du Congo (MLC), en réaction contre une décision du Président Kabila de remplacer cinq des six ministres, qui avaient été provisoirement destitués en novembre 2004 pour allégation d'irrégularités de gestion et de détournement de fonds publics, a menacé de se retirer de la transition. Le MLC, qui n'avait pas reconnu la suspension du Ministre des travaux publics, a déclaré que la décision de le révoquer constituait une violation flagrante de l'Accord global et inclusif et de la Constitution de transition. Le Mouvement a également accusé la composante ex-gouvernementale d'avoir bloqué pendant des mois toutes les discussions sur le partage du pouvoir dans l'administration provinciale/territoriale, les services diplomatiques et de sécurité et les entreprises publiques.



4. Afin de réduire les tensions politiques, le Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT) a soumis à la Commission ad hoc sur le partage du pouvoir (établie par le Gouvernement de transition en juin 2004), une série de propositions, qui a permis la reprise des négociations entre les parties congolaises. Bien que le règlement des questions soulevées dans l'ultimatum du MLC ait peu progressé, les désaccords entre le Vice-Président Bemba et le Président Kabila se sont atténués, permettant la reprise des réunions du Conseil des ministres et de l'Espace présidentiel.

### **Programme législatif**

5. En ce qui concerne son programme législatif, le 3 janvier, le Parlement a officiellement clôturé sa session de trois mois après avoir adopté les lois sur les forces armées, la nationalité et l'établissement des listes électorales. Les questions en suspens qu'il devra examiner ultérieurement sont les suivantes : lois sur le référendum et l'amnistie, statut de l'opposition politique, financement des partis politiques, projet de constitution et loi électorale. Une version préliminaire de la constitution a été établie, qui est actuellement examinée par le Sénat. On s'efforce de parvenir à un accord sur les questions constitutionnelles fondamentales, comme l'équilibre des pouvoirs entre le Président et le Premier Ministre et entre le Gouvernement central et les provinces.

### **Processus électoral**

6. En ce qui concerne le processus électoral, le Président de la Commission électorale indépendante a indiqué, le 7 janvier, à la presse qu'à son avis, il serait impossible de tenir les élections en juin 2005, et qu'il faudrait envisager une date ultérieure dans le courant de 2005. Cette annonce a suscité des doutes parmi certains segments de la population et les partis politiques, qui ont soupçonné le Gouvernement de transition de vouloir reporter les élections, et a déclenché des manifestations les 9 et 10 janvier, à Kinshasa, Goma et Mbuji-Mayi, au cours desquelles neuf civils ont trouvé la mort.

7. Par la suite, le 13 janvier, le Président Kabila a convoqué une réunion avec les quatre vice-présidents, les présidents des deux chambres du Parlement et le Président de la Commission électorale indépendante afin d'examiner la question de la préparation des élections. Il a été convenu d'organiser un séminaire sur le processus électoral au début de février. Ont participé à cette réunion, qui s'est tenue à Kinshasa du 2 au 4 février, des représentants de toutes les institutions de transition (Parlement, Gouvernement, institutions à l'appui de la démocratie) ainsi que des membres de la communauté internationale, des Églises congolaises, de la MONUC et du CIAT en tant qu'observateurs. Les participants ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à accélérer la préparation des élections, et notamment à assurer la sécurité dans les zones instables, et à accroître la participation du Gouvernement au financement de l'organisation du scrutin. Ils ont également recommandé d'adopter rapidement la législation nécessaire, en particulier le projet de constitution et la loi électorale, et demandé une assistance logistique à la MONUC à l'appui du processus électoral.

## Relations régionales

8. Pendant la période à l'examen, le Mécanisme de vérification conjoint et la Commission tripartite ont contribué à atténuer les tensions régionales. Des équipes de vérification conjointes, avec la participation du Gouvernement congolais et du Rwanda et l'aide de la MONUC et de l'Union africaine, ont été établies à Goma et Bukavu. L'équipe de Goma a enquêté sur un certain nombre d'allégations présentées par les deux parties et soumis un rapport sur ses conclusions aux parties par l'intermédiaire de la MONUC, le 7 février. Sur les 18 plaintes examinées, 16 n'ont pu être corroborées. Les deux allégations qui ont été confirmées concernaient la présence des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) à Lusamambo, sur laquelle la MONUC avait appelé l'attention des parties, et la présence d'un camp de personnes déplacées à Ngungu, dans le territoire de Kalehe, près de la frontière rwandaise. Séparément, bien qu'elle n'ait trouvé aucun élément à l'appui de l'allégation de la présence de forces rwandaises à Pinga, l'équipe a confirmé qu'une personne détenue par des éléments des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) à Kashebere était un soldat rwandais et que le Rwanda exigeait son retour. La MONUC encourage les parties à examiner conjointement ces questions. L'équipe de vérification de Bukavu est devenue opérationnelle le 8 février et a jusqu'à présent effectué deux missions de vérification à Kalonge et Mule, afin d'enquêter sur les plaintes faisant état d'activités des FDLR dans le secteur. L'équipe n'a pu corroborer les allégations. La deuxième réunion de la Commission de vérification conjointe qui devait se tenir à Kinshasa, le 21 février, n'a pas eu lieu et les deux Gouvernements sont maintenant convenus de tenir la prochaine réunion à Kinshasa, le 25 mars.

9. La Commission tripartite s'est réunie à Washington, le 2 février; ont participé à la réunion des représentants des Gouvernements du Rwanda, de l'Ouganda et de la RDC au niveau ministériel; l'ONU était également représentée. Les participants ont examiné la nécessité de recourir aux mécanismes préexistants de règlement des différends et décidé de créer des sous-commissions sur les questions de sécurité et de défense et les affaires diplomatiques. La possibilité d'inclure le Burundi dans ce cadre a été examinée et la question a été renvoyée aux parties, pour examen. La Commission tripartite s'est à nouveau réunie à Kampala, le 23 février; à cette occasion, les parties ont décidé de créer une cellule conjointe de collecte, d'exploitation et d'analyse du renseignement, qui leur permettrait d'échanger des données sur les questions d'intérêt mutuel liées à la sécurité et de prendre les mesures requises, en fonction des renseignements collectés.

10. Après l'adoption, le 20 novembre 2004, de la Déclaration de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, les 11 pays membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont commencé à traduire les principes contenus dans la Déclaration en action concrète. À cette fin, un comité interministériel régional a été constitué pour élaborer les programmes d'action et les projets de protocole, si nécessaire, dans les quatre domaines thématiques de la Conférence : paix et sécurité, développement économique et intégration régionale; démocratie et bonne gouvernance; et questions humanitaires et sociales. À sa première réunion tenue à Kigali, les 17 et 18 février, le Comité a établi un calendrier afin d'examiner les questions prioritaires dans chaque thème de la Conférence.

### III. Conditions de sécurité

#### Ituri

11. Les conditions de sécurité déjà précaires dans l'Ituri se sont considérablement dégradées au cours de la période à l'examen, la population civile étant la plus affectée par les violences. L'intensification des opérations militaires par divers groupes armés, notamment dans le secteur de Tchomia et Kasenyi, semble liée aux efforts faits par les Forces armées du peuple congolais (FAPC) et par l'Union des patriotes congolais/faction de Thomas Lubanga (UPC/L) dans les territoires d'Aru et de Mahagi pour maintenir un accès continu aux recettes douanières. Dans ce contexte, la MONUC concentre son action sur une stratégie proactive à quatre volets, afin de remédier aux problèmes en Ituri, en conjonction avec des opérations militaires robustes. La stratégie consiste a) à insister pour que le Gouvernement de transition prenne des mesures décisives contre tout groupe militaire s'opposant au désarmement et à l'extension de l'autorité de l'État; b) à renforcer la coordination effective du processus de désarmement et réinsertion communautaire, afin de veiller à ce que tous les partenaires nationaux et internationaux s'acquittent de leurs obligations pour achever le processus d'ici au 31 mars; c) à accroître l'appui politique et financier fourni au bureau du commissaire de district; et d) à fournir un appui aux autorités légitimes pour le rétablissement du contrôle des recettes douanières.

12. Si la MONUC a renforcé son action militaire afin de désarmer les factions et de protéger la population civile, le Gouvernement de transition n'a, quant à lui, pas encore pris les mesures nécessaires pour mettre en place un système transparent de recouvrement des recettes fiscales qui mettrait définitivement fin aux affrontements suscités par le contrôle de structures fiscales et douanières parallèles.

13. Les décrets du 11 décembre intégrant un certain nombre des commandants des milices de l'Ituri dans les FARDC, dont six ont reçu le grade de général de brigade, devaient aider à accélérer le processus de désarmement. Toutefois, le programme de désarmement et de réinsertion communautaire, dans le cadre duquel 3 856 combattants (y compris 2 210 enfants associés aux groupes armés) ont été désarmés et 1 197 armes récupérées depuis le milieu de décembre 2004, demeure dans l'impasse et continue d'être boycotté par l'UPC/L et les FAPC.

14. Au début de janvier, les attaques isolées entre l'UPC/L et le Front nationaliste intégrationniste (FNI), dans le secteur de Djugu, se sont transformées en un affrontement plus large entre les deux groupes dans la région de Tchomia et Kasenyi (à Joo, Nyamamba, Datule et Kafé). Lors des combats de Tchomia, il y a eu des incendies de maisons, en particulier à Nyamamba, tandis que les FNI tentaient de se venger d'une attaque de l'UPC/L contre Datule. À la fin de janvier, des combattants Lendu et des membres des milices du FNI ont attaqué des villages Hema dans le secteur Tche de Djugu; selon diverses informations, au moins 16 civils auraient été tués, 80 enlevés, plus de 200 maisons incendiées et de nombreuses autres pillées et détruites.

15. Face à ces attaques, la MONUC a lancé plusieurs opérations afin de renforcer la sécurité dans le secteur, visant notamment à démanteler les camps des milices, à protéger les installations pour les personnes déplacées et à fournir une assistance humanitaire. Ces opérations ont été concentrées dans les secteurs de Fataki, Soba (à

3 km au nord de Kafé), Mahagi et Djebu, et alentour. Afin de protéger la population civile menacée par les milices des FAPC, après l'assassinat d'un homme d'affaires de renom, le 24 février, la MONUC a effectué une opération de bouclage et de perquisition à Ariwara et désarmé 116 soldats des FAPC, collectant quelque 118 armes et munitions. Également le 24 février, la Mission a arrêté 30 miliciens du FNI et confisqué des armes dans le village de Datule (à une vingtaine de kilomètres de Tchomia et 8 kilomètres de Kafé).

16. Le 22 février, l'UPC a attaqué des membres des forces de maintien de la paix de la MONUC à Nizi, blessant deux Pakistanais; le 25 février, neuf Bangladais ont été tués lors d'une embuscade habilement préparée et coordonnée à Kafé (à 80 km au nord de Bunia, sur le lac Albert). Le personnel de maintien de la paix effectuait une patrouille de routine à pied pour protéger un camp où étaient regroupées quelque 8 000 personnes déplacées dans le secteur. L'embuscade a peut-être été organisée en réponse aux pressions croissantes exercées par la MONUC sur les milices au cours des semaines précédentes, notamment l'arrestation, le 24 février, de nombreux miliciens du FNI dans leur fief de Datule. Elle avait peut-être aussi pour but de décourager le CIAT, qui se trouvait à Bunia, afin d'assurer l'extension de l'administration de l'État dans la zone. L'embuscade a également eu lieu aussitôt après une réunion de la Commission tripartite à Kampala, à laquelle la MONUC a informé les participants de sa conception robuste du maintien de la paix en Ituri.

17. En réponse, la MONUC et le CIAT ont demandé au Gouvernement de transition d'arrêter les chefs du FNI, en particulier son président, Floribert Njabu, son ancien chef militaire, Goda Sukpa, et son commandant militaire en exercice, Etienne Lona, ainsi que le chef de l'UPC/L, Thomas Lubanga, son commandant militaire, Bosco Ntaganda, et le chef du Front de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI), Germain Katanga. Etienne Lona a été arrêté par le Gouvernement à Bunia, le 1<sup>er</sup> mars, après s'être présenté à la MONUC. Si le Gouvernement de transition semble avoir pris des mesures pour limiter le mouvement de certaines de ces personnes en les plaçant en résidence surveillée, leurs moyens de communication n'ont pas été limités. La MONUC a également demandé que le Gouvernement de transition donne des instructions claires aux groupes armés en Ituri, leur ordonnant de participer immédiatement au processus de désarmement. Dans ce contexte, le Gouvernement de transition semble mettre au point un plan d'urgence pour remédier à la crise, en mettant l'accent sur le renforcement de l'administration et le système judiciaire du district.

18. Dans ce contexte, je me félicite en particulier de l'adoption par le Conseil de sécurité, le 2 mars 2005, de sa déclaration du Président, condamnant l'attaque perpétrée contre la MONUC et l'assassinat de neuf membres des forces de maintien de la paix et demandant au Gouvernement de transition de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour en traduire en justice les responsables, commanditaires et exécutants (S/PRST/2005/10).

19. Par ailleurs, le 1<sup>er</sup> mars, la MONUC a effectué une vaste opération de bouclage et de perquisition, avec des éléments d'infanterie pakistanais, népalais et sud-africains, en utilisant des hélicoptères de combat indiens, afin de démanteler un poste de commandement du FNI à Loga (au nord-est de Bunia), en Ituri. Si l'opération a été couronnée de succès, la Mission a essuyé des tirs directs et indirects nourris du FNI. Lors de l'échange de feu qui a suivi, entre 50 et 60

miliciens du FNI ont été tués et deux soldats pakistanais de la MONUC ont été blessés.

## Les Kivus

20. La situation dans le Nord et le Sud-Kivu demeure très tendue. En réponse aux déclarations faites par le Rwanda en décembre 2004, menaçant de pénétrer sur le territoire congolais afin de désarmer par la force les FDLR, des renforts des FARDC ont été dépêchés dans le secteur. Cela a entraîné une augmentation des accrochages entre les FARDC. Des informations ont également été reçues, faisant état d'une collaboration entre les FDRL et les Mayi-Mayi et entre les FDRL et des éléments des FARDC. Comme en Ituri, les répercussions de ces tensions ont affecté en premier lieu la population civile.

21. Dans le Nord-Kivu, bien que le cessez-le-feu se soit maintenu entre les unités adverses des FARDC autour de Kanyabayonga, les tensions sont demeurées vives. Outre les mouvements de troupes signalés, les relations entre les communautés ethniques sont devenues de plus en plus antagoniques, avec une série de violations présumées des droits de l'homme visant des groupes ethniques et la préoccupation de la population rwandophone au sujet de l'intégration des forces militaires de la province. Dans ce contexte, la MONUC a reçu des informations faisant état de distribution d'armes à des civils dans certains secteurs, ce qui a encore renforcé les craintes d'une extension des violences intercommunautaires.

22. La zone de sécurité de 10 kilomètres établie sur l'axe Kirumba-Mighobwe par la MONUC en décembre, pour protéger les civils et assurer l'accès humanitaire, a permis d'effectuer des opérations d'aide limitées et accéléré le retour progressif de la plupart des 150 000 déplacés. Toutefois, des soldats congolais indisciplinés, des déserteurs et d'autres éléments armés ont continué de piller les villages et les entrepôts et de violer, de voler et de commettre d'autres exactions contre les civils.

23. La MONUC s'est retirée, dans les délais prévus, de la zone de sécurité à la mi-janvier et a renforcé ses positions entre Mighobwe et Kanyabayonga et à Butembo. Dans le cadre des mesures prises par les FARDC pour rétablir la stabilité dans le Nord-Kivu et à ses frontières, un bataillon intégré, composé de troupes des huitième et dixième régions militaires a été déployé dans le territoire de Kalehe en janvier, afin de faciliter le retour d'environ 13 000 déplacés (pour la plupart des Hutus congolais) qui avaient fui la région en septembre 2004. Par ailleurs, un bataillon de la brigade d'Ituri des FARDC a été transféré provisoirement à Butembo et le commandant de la huitième région militaire prépare le déploiement de bataillons mixtes, composés de forces de l'ex-Armée nationale congolaise (ANC) et de l'ex-Armée populaire congolaise (APC) afin de sécuriser le secteur de Kanyabayonga-Lubero. Toutefois, selon diverses informations, il y aurait une augmentation des activités des FDLR dans le secteur de Kanyabayonga-Kirumba, parfois en conjonction avec des éléments Mayi-Mayi. Dans le territoire de Rutshuru, neuf soldats et un civil ont été tués lors d'offensives lancées par les FDLR entre la mi-janvier et le début de février.

24. Dans le Sud-Kivu, le Gouverneur de la province a officiellement repris ses fonctions au début de février, après avoir été rappelé pour participation présumée au détournement de fonds, en décembre 2004. Le retour du Gouverneur a contribué à aggraver les tensions au sein de l'administration locale. En même temps, on note

toujours un manque de cohésion persistant avec le commandement de la dixième région militaire. À ce sujet, les troupes fidèles au commandant de cette région militaire et les éléments fidèles à un ex-commandant Mayi-Mayi se sont affrontés à Bukavu, les 22 et 29 janvier. Neuf personnes ont été tuées à la suite de cet incident et d'autres incidents connexes.

25. Pendant la période à l'examen, la MONUC a continué de recevoir des informations indiquant que de très nombreux Banyamulenge se dirigeaient des plaines de la Ruzizi vers le Burundi. Ces informations ont fait craindre que l'officier rebelle de l'ex-ANC, Jules Mutebutsi, qui réside toujours au Rwanda, organise un recrutement militaire. Par ailleurs, les autorités burundaises ont affirmé que les Forces nationales de libération (FNL) maintenaient une présence sur le territoire congolais et que des éléments du Gouvernement de transition permettaient aux FNL d'utiliser les plaines de la Ruzizi comme base arrière. La MONUC et l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) encouragent les échanges d'informations entre les FARDC et les Forces armées burundaises (FAB) sur ces questions. Le déploiement de la brigade de la MONUC au Sud-Kivu permettra à la Mission d'améliorer son dispositif de dissuasion le long de la frontière entre la République démocratique du Congo et le Burundi. Entre-temps, la MONUC et l'ONUB surveillent de près ces mouvements transfrontières.

26. Durant la période à l'examen, la controverse a resurgi au sujet du retour de 17 000 réfugiés Banyamulenge demeurés au Burundi. En janvier, des tracts antibanyamulenge, analogues à ceux qui avaient été distribués avant l'attaque contre le camp de réfugiés de Gatumba, en août 2004, ont commencé à apparaître au Sud-Kivu et à Bujumbura. La MONUC et l'ONUB, en conjonction avec les autorités locales, coordonnent les enquêtes, afin d'identifier les auteurs de ces tracts et de prendre contre eux les mesures requises.

### **Réforme du secteur de la sécurité et activités de désarmement, démobilisation et réinsertion**

27. Le 25 janvier 2005, le Conseil suprême de défense a révisé de 300 000 à 250 000 son estimation du nombre de combattants dans les FARDC. La Structure militaire d'intégration a ensuite publié un plan révisé pour le brassage d'urgence et la nouvelle formation des troupes. D'après ce plan, le Gouvernement devrait ouvrir 10 centres de brassage avant la fin mars. Le rôle de la MONUC consistera à enregistrer les armes restituées dans le cadre du processus de désarmement et à détruire toutes les armes inutilisables. Les armes en état de service seront remises à l'armée intégrée.

28. Jusqu'à présent, des centres de brassage ont été ouverts à Mushaki, Nyaleke (Nord-Kivu), Kamina (Katanga) et Kitona (Bas-Congo). Environ 11 500 soldats sont arrivés dans ces centres et ont remis leurs armes et d'autres s'y rendent actuellement. Si, d'après le plan initial, la démobilisation doit s'effectuer dans les centres d'orientation, aucun n'a encore été ouvert. Le Gouvernement a donc proposé de déployer des équipes mobiles dans les centres de brassage afin d'informer, d'identifier et d'orienter les combattants.

29. À la réunion du Groupe consultatif sur le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion, qui s'est tenue à Paris, du 14 au 16 février 2005, les donateurs ont recommandé de régler d'urgence les questions politiques et techniques

entravant l'application du Programme. De ce fait, le plan opérationnel conjoint de désarmement, démobilisation et réinsertion a été actualisé, avec la participation de la MONUC aux discussions.

30. Au début de mars 2005, la Commission nationale de désarmement et de réinsertion communautaire et le Comité qui gère les fonds de désarmement, démobilisation et réinsertion se sont rendus mutuellement responsables de la lenteur des progrès et les donateurs se sont réunis afin d'examiner les mesures qui permettraient d'accélérer le processus, bien que des doutes subsistent quant à la volonté politique du Gouvernement congolais de mettre en œuvre le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion.

## **IV. Exécution du mandat de la MONUC**

### **Commissions mixtes**

31. Conformément à la résolution 1565 (2004) du Conseil de sécurité, trois commissions mixtes sur l'élaboration des lois essentielles, la réforme du secteur de la sécurité et les opérations électorales ont été établies. La Commission mixte sur les lois essentielles s'est réunie deux fois depuis sa séance inaugurale, le 24 janvier. Elle s'efforce d'aider les institutions de transition à adopter à titre prioritaire un projet de constitution pour la période suivant la transition et la loi électorale. La Commission mixte sur la réforme du secteur de la sécurité s'est réunie pour la première fois le 26 janvier. Au niveau technique, le groupe de travail sur la réforme de la police s'est réuni chaque semaine et le groupe de travail sur la réforme du secteur de la défense s'est réuni deux fois. La deuxième réunion plénière de la Commission mixte chargée de la réforme du secteur de la sécurité, qui était prévue pour le 21 février, a été reportée en raison de l'indisponibilité de certains des participants congolais.

32. En ce qui concerne les élections, le Comité technique électoral a continué à se réunir régulièrement. En février, la Commission électorale indépendante a organisé un séminaire à l'occasion duquel elle a redéfini sa stratégie de planification opérationnelle. Elle estime qu'il est techniquement possible de procéder à l'inscription des électeurs et de tenir le référendum constitutionnel en 2005. Il faudra cependant redoubler d'efforts pour que toutes les lois en attente soient promulguées et pour instaurer l'environnement politique propice à la tenue de ces opérations.

33. Dans l'intervalle, la Commission électorale indépendante, avec l'appui de l'Union européenne, de la MONUC et d'autres donateurs internationaux, a établi un budget se chiffrant à environ 285 millions de dollars pour le processus électoral. Ce budget a été entériné par le Groupe consultatif de la Banque mondiale en décembre 2004. Les fonds seront gérés par un Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) créé spécifiquement aux fins du processus électoral. Le montant nécessaire a été calculé sur l'hypothèse qu'il y aura cinq scrutins – un référendum, des élections locales, des élections législatives et deux tours d'élections présidentielles – auxquels participeront 28 millions d'électeurs. Le budget doit permettre de couvrir le fonctionnement de la Commission électorale indépendante, de ses 11 bureaux régionaux, 64 bureaux de liaison locaux, 9 000 centres d'inscription et 40 000 bureaux de vote. À ce jour, sur

le montant de 165 millions de dollars des contributions annoncées au titre de ce budget, 70 millions de dollars ont été reçus, dont 52 millions de dollars de l'Union européenne.

34. J'ai l'intention de présenter séparément au Conseil de sécurité en avril 2005 un rapport spécial contenant un examen détaillé du processus électoral dans la République démocratique du Congo, y compris des recommandations visant à renforcer le mandat de la MONUC pour lui permettre de fournir l'appui supplémentaire qui pourrait être nécessaire sur le plan opérationnel et celui de la sécurité, pour garantir le succès du processus électoral. À cette fin, j'ai demandé au Département des opérations de maintien de la paix et à la Division de l'assistance électorale d'envoyer en République démocratique du Congo une mission chargée d'établir, en coopération avec la MONUC, un plan opérationnel détaillé pour les élections.

### **Déploiements militaires**

35. La brigade occidentale a été constituée le 24 janvier, pour améliorer le commandement et le contrôle du nombre croissant de soldats dans l'ouest du pays. Cette brigade, basée à Kinshasa, est commandée par un général de brigade et reste placée sous le contrôle opérationnel du quartier général de la Force à Kinshasa. Cette nouvelle brigade a été créée par regroupement du quartier général de l'ancien secteur 1 et de la « force neutre », et sera responsable des opérations à Kinshasa et dans les provinces du Bas-Congo, de Bandundu, de l'Équateur et des Kasaïs. On s'attend à ce que le déploiement de la Division orientale et du quartier général de la brigade occidentale soit achevé en avril.

36. Avec la décentralisation de la Mission, un quartier général pour la Division orientale de la MONUC, chargé de commander et de superviser les opérations tactiques dans l'est de la République démocratique du Congo, a été créé à Kisangani. Ce quartier général, comprenant des éléments militaires, administratifs et d'appui logistique et commandé par un général de division, est devenu pleinement opérationnel le 24 février 2005 et est responsable de l'opération dans la province de l'Ituri ainsi que des opérations de la MONUC dans les provinces d'Orientale, de Maniema, du Katanga et des Nord et Sud-Kivus. Maintenant que le commandement opérationnel a été délégué au quartier général de division, on s'attend à ce que les ressources de la MONUC soient utilisées plus efficacement.

### **Désarmement et rapatriement des groupes armés étrangers**

37. Le nombre total de combattants étrangers et personnes à leur charge rapatriés en Ouganda, au Rwanda et au Burundi s'établit désormais à 11 410 personnes. Le rapatriement progresse lentement, en raison de la résistance continue des dirigeants extrémistes des groupes armés et des tensions militaires et de l'instabilité persistantes dans les Kivus, qui ont considérablement sapé le climat de confiance et de sécurité nécessaire à tout progrès du programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion volontaires.

38. La présence et les activités des ex-Forces armées rwandaises (FAR)/Interahawme sur le territoire congolais continuent à être un facteur de déstabilisation des relations bilatérales entre la République démocratique du Congo

et le Gouvernement rwandais. À cet égard, la MONUC, en consultation avec les autorités congolaises, les États Membres clefs et le Gouvernement rwandais, exécute une stratégie à trois volets associant des pressions politiques et militaires à la justice.

39. Sur le plan politique, la stratégie veut que les États Membres, avec l'appui de la MONUC, exercent des pressions à plusieurs niveaux, notamment sur les dirigeants des FDLR, pour qu'elles renoncent à la résistance armée au Gouvernement rwandais; sur le Gouvernement de la République démocratique du Congo, afin qu'il mette en train un programme ouvert et transparent de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion; sur les auteurs de troubles dans la République démocratique du Congo qui donnent asile et offrent un appui aux dirigeants des ex-FAR/Interahamwe dans la République démocratique du Congo et coopèrent avec eux à l'exploitation des ressources naturelles; et sur le Gouvernement rwandais afin qu'il n'intervienne pas dans l'est de la République démocratique du Congo et apporte son entière coopération au rapatriement et à la réinstallation des membres des FDLR. En ce qui concerne la justice, la stratégie veut que le Gouvernement congolais et les autres États Membres concernés veillent à ce que les derniers individus soupçonnés d'être des génocidaires qui résident dans la République démocratique du Congo et ailleurs soient traduits en justice devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda.

40. En février, des responsables du Gouvernement de transition ont rencontré certains dirigeants des FDLR et essayé de les persuader de renoncer publiquement au recours à la force contre le Rwanda, de condamner le génocide de 1994 et de déposer les armes de leur plein gré en vue de leur rapatriement. On ne sait pas encore à ce stade à quelle date une annonce sera faite à cet effet, le cas échéant.

41. Sur le plan militaire, la MONUC, avec le déploiement de deux brigades dans les Kivus, intensifiera les pressions qu'elle exerce en conduisant des opérations visant à désorganiser et affaiblir les formations des FDLR et réduire ainsi l'espace dans lequel elles peuvent opérer. Une telle action militaire musclée, associant des opérations de bouclage et des fouilles à la mise en place de postes de contrôle, vise à affaiblir l'emprise des FDLR sur ceux qui souhaiteraient peut-être remettre leurs armes de plein gré à la MONUC et être rapatriés au Rwanda. La MONUC aide également les FARDC à élaborer un concept d'opérations en vue du désarmement des FDLR par la force, au besoin avec un appui logistique. À cet égard, on compte que les États Membres clefs fourniront les ressources logistiques nécessaires.

### **Activités et déploiement de la police**

42. Au cours de la période à l'examen, le Gouvernement de transition a commencé à élaborer un plan de sécurité pour les élections, avec l'assistance technique de la MONUC et des experts de l'Union européenne, de l'Angola, de la Belgique, de la France, des Pays-Bas, de l'Afrique du Sud et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, dans le cadre de la Commission conjointe chargée de la réforme du secteur de la sécurité. Le Gouvernement de transition a constaté qu'il fallait dispenser rapidement une nouvelle formation à quelque 32 000 membres de la police en vue des élections. À ce titre, il faudrait former et équiper 10 unités motorisées de 150 policiers, qui seraient déployées dans des villes où des troubles pourraient éclater; 15 unités non motorisées de 150 policiers pour d'autres grandes

villes; 116 sections de 30 policiers à titre de renfort; 18 500 membres de la police territoriale et 4 000 agents de renseignement.

43. La MONUC fournit un appui au plan du Gouvernement de transition dans le cadre de son programme de formation d'instructeurs, qui a commencé le 14 février dans cinq établissements dispersés sur le territoire de la République démocratique du Congo. Au total, 250 instructeurs de la Police nationale congolaise devraient bénéficier d'une formation d'ici à la fin du programme. L'Union européenne a indiqué qu'elle était prête à fournir 8,9 millions d'euros au titre du Fonds d'affectation du PNUD pour les élections en vue de la remise en état des installations de formation et de la fourniture du matériel nécessaire pour permettre aux instructeurs congolais de former les membres de la police congolaise. De leur côté, les Pays-Bas ont indiqué qu'ils avaient l'intention de verser une contribution de 2 millions d'euros au titre de ces activités, tandis que le Royaume-Uni a annoncé qu'il comptait verser une contribution de 4 millions de livres en vue de la réforme de la Police nationale congolaise.

44. Conformément à son concept d'opérations révisé pour la police, la MONUC a déployé des membres de la police civile dans 12 villes (Bunia, Bukavu, Goma, Kalemie, Kananga, Kindu, Kinshasa, Kisangani, Lubumbashi, Mahagi, Matadi et Mbandaka) situées dans neuf provinces, afin de fournir des avis sur place. Une assistance a également continué à être fournie sur le plan bilatéral en vue de la formation de la police. La troisième phase du programme de formation de l'Unité de police intégrée organisé par l'Union européenne a commencé le 29 janvier et, d'ici au mois de mai, 1 008 agents de police devraient en avoir bénéficié. La France a mené à bien la deuxième phase de la formation de 1 500 agents de la police d'intervention rapide, tandis que l'Afrique du Sud et l'Angola ont intensifié leurs programmes de formation.

### **Aspect logistiques**

45. Avec quelque 11 000 soldats en Ituri et dans les Kivus, l'identification et la réfection des routes susceptibles d'être utilisées pour le réapprovisionnement logistique a constitué un objectif prioritaire de la Mission. À cet égard, l'achèvement des travaux de réfection d'un tronçon de 143 kilomètres de la route de Beni à Bunia (qui fait 194 kilomètres au total) permet désormais de transporter le matériel – du carburant jusqu'aux rations – par la route, ce qui est plus économique que de le faire par avion. De manière analogue, la MONUC s'efforce désormais d'achever la construction des axes Mahagi-Kwandroma, Iga Barrière-Fataki et Bukavu-Uvira, où de gros travaux sont réalisés par des membres du génie militaire et civil.

46. Au cours de la période à l'examen, la MONUC a identifié, loué et préparé des sites susceptibles d'accueillir des soldats et a déployé plus de 2 600 de ses membres, avec le matériel provenant des pays fournisseurs de contingents, à Entebbe et Bujumbura, d'où elle a assuré leur transport par avion ou par route à destination des Kivus. Dans le même temps, des dispositions ont été prises en vue de la relève de quelque 3 700 soldats, et 1 800 autres ont été redéployés à l'intérieur de la zone de la Mission, également avec leur matériel. En dépit du recours accru aux transports terrestres pour les transports en gros, il faudra continuer à recourir dans une large mesure à des ponts aériens, ce qui nécessitera d'importants travaux de réparation et

de remise en état des terrains d'aviation de Bunia, Goma, Bukavu et Kalemie, la fourniture de services adéquats de manutention au sol, et la mise en place de services de contrôle du trafic aérien, qui sont indispensables pour assurer le respect des normes de sécurité aérienne du Département des opérations de maintien de la paix. Les moyens logistiques de la MONUC sont également indispensables pour transporter le personnel et les secours humanitaires des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales et nationales, ainsi que les membres des institutions gouvernementales à l'appui du processus de transition.

### **Coopération de la MONUC avec l'Opération des Nations Unies au Burundi**

47. La MONUC et l'ONUB continuent à tenir des réunions de coordination technique mensuelles pour faire face aux problèmes d'intérêt commun, y compris le trafic d'armes à travers les frontières, la coordination des missions de reconnaissance aérienne et terrestre, les communications et d'opérations frontalières communes entre les FARDC et les FAB. La MONUC et l'ONUB procèdent également à des patrouilles conjointes régulières pour essayer de réduire les incursions de groupes armés à travers les frontières et échanger des informations sur des questions qui risquent de déstabiliser la situation. La première des réunions trimestrielles régulières entre mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et des hauts fonctionnaires de l'ONUB a eu lieu à Kinshasa les 10 et 11 février.

### **Droits de l'homme et protection de l'enfance**

#### **Droits de l'homme**

48. La situation des droits de l'homme dans la République démocratique du Congo ne s'est guère améliorée. Le 6 décembre, la MONUC a organisé une mission conjointe d'établissement des faits pour corroborer des constatations préliminaires, faites le 2 décembre, concernant des attaques qui auraient été lancées systématiquement contre des villages situés à Ikobo, dans le territoire de Walikale (Sud-Kivu), et au cours desquelles 13 civils ont été tués et quelque 5 000 personnes déplacées. Dans l'intervalle, une équipe spéciale de la MONUC continue à surveiller les violations flagrantes des droits de l'homme dans le Nord-Kivu. Cette équipe, déployée dans trois sites clefs (Masisi, Lubero et Rutshuru), a effectué des enquêtes et réuni des informations sur des violations des droits de l'homme qui se sont produites à la suite de combats qui se sont déroulés dans la région entre des éléments des FARDC au milieu du mois de décembre.

49. D'autres enquêtes de la MONUC ont permis de déterminer que des éléments (ex-ANC) des FARDC étaient responsables de l'exécution arbitraire d'au moins 30 civils non armés à Buramba et de douzaines d'exécutions arbitraires dans le territoire de Masisi à la suite de l'occupation de Nyabiondo par le groupe en décembre. À Rutshuru, la MONUC a enquêté sur des attaques dans des villages situés à proximité de la frontière de l'Ouganda qui ont fait des victimes dans la population civile. Des actes de violence sexuelle, principalement des viols, ont également été signalés dans ces régions. La MONUC a porté ces informations à

l'attention des autorités provinciales et du bureau du procureur militaire. Le Gouverneur du Nord-Kivu, qui a institué des commissions d'enquête sur les violations, a nié que des membres des FARDC (ex-ANC) soient responsables de ces violations. Aucune enquête criminelle n'a été ouverte par le bureau du procureur militaire.

50. Dans la province de l'Ituri, les exécutions arbitraires, actes de violence sexuelle et enlèvements ont continué de se produire tous les jours, à l'occasion d'incursions de groupes de milices. Des villageois, notamment des femmes et des enfants, ont également été enlevés et détenus dans les camps de milices qui exigeaient des rançons pour les relâcher, le plus récemment à Tche, à une trentaine de kilomètres au nord-est de Bunia (voir plus haut, par. 13).

51. Les informations fréquentes faisant état d'obstacles à la liberté d'expression et à la liberté de la presse au cours de la période à l'examen sont particulièrement préoccupantes dans la perspective du processus électoral qui doit commencer prochainement, en particulier la campagne électorale. Le 18 janvier, les stations de radio et de télévision privées n'ont pas été autorisées à diffuser d'informations sur une conférence de presse tenue par un ministre qui avait été suspendu. Par la suite, le Ministère de la presse et de l'information a explicitement interdit aux organes d'information de diffuser de la « propagande politique » et a temporairement suspendu les signaux des trois stations de télévision privées à Kinshasa et Lubumbashi.

### **Protection de l'enfance**

52. La poursuite des tensions dans l'Ituri et dans les Kivus depuis décembre a continué à faire des ravages parmi les enfants; on signale le meurtre d'une cinquantaine de jeunes de moins de 18 ans; de nombreux viols de mineurs; le pillage ou l'incendie d'écoles et de centres de nutrition; l'enlèvement d'enfants; le recrutement d'enfants dans les groupes armés; l'utilisation d'enfants pour des attaques; et la détention de plusieurs enfants dans des cellules souterraines. Parmi les principaux responsables de ces abus, on peut citer le FNI, les FAPC, l'UPC/L, les ex-Mayi Mayi, les FDLR et l'ex-ANC qui, dans la plupart des cas, ont agi en toute impunité. On peut cependant signaler quelques procès isolés de soldats qui ne répondaient pas nécessairement à la définition d'un procès équitable et qui, dans la plupart des cas, n'offraient aucune protection aux victimes.

53. Depuis le lancement du processus de désarmement et de réinsertion communautaire dans l'Ituri au milieu du mois de décembre, plus de 2 000 enfants, dont quelque 400 filles, ont été libérés par les groupes armés, encore que quelques-uns d'entre eux aient été persécutés après leur réinsertion. En dehors de l'Ituri, depuis la mi-janvier, quelque 500 enfants ont également été libérés par diverses unités militaires dans le cadre d'une opération organisée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la MONUC, la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et leurs partenaires en matière de protection de l'enfance, en collaboration avec les FARDC, en particulier dans les Kivus et à Maniema.

54. La MONUC a également suivi l'arrestation de 26 enfants des rues à Mbuji-Mayi le 19 janvier, quand les autorités ont ordonné une opération de nettoyage à la suite de la recrudescence des tensions entre les mineurs de diamants et les enfants des rues. En dépit des campagnes menées par les groupes de protection de l'enfance

et des promesses verbales des responsables gouvernementaux, peu de mesures concrètes ont été prises pour protéger les enfants, qui restent en butte aux préjugés et à la discrimination.

## État de droit

55. En coopération avec ses partenaires internationaux, la MONUC continue à encourager les autorités congolaises à recourir à l'appareil judiciaire pour lutter contre l'impunité et créer un environnement sûr pour les élections. La MONUC continue à assurer la protection des responsables du système judiciaire en Ituri, pour faciliter la poursuite des membres de groupes armés qui se livrent à des activités déstabilisatrices, et a contribué au déploiement de magistrats militaires sur tout le territoire de la RDC pour soutenir les efforts visant à mettre fin à la violence dirigée contre la population locale par des éléments incontrôlés des FARDC.

## Situation humanitaire

56. L'instauration de la sécurité nécessaire pour permettre l'accès aux groupes vulnérables et aux victimes est l'objectif prioritaire des efforts visant à améliorer la situation humanitaire dans la République démocratique du Congo. Au cours de la période à l'examen, les organismes des Nations Unies et les ONG ont fourni une assistance d'urgence à plus de 50 000 civils récemment déplacés dans la région de Tchomia en Ituri, et les médecins militaires de la MONUC ont traité plus de 1 000 personnes déplacées qui avaient été blessées. Dans le Sud-Kivu, le Programme alimentaire mondial, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PNUD et la MONUC ont fourni une assistance à quelque 4 000 familles sinistrées à la suite des inondations des dernières semaines.

57. Dans le Nord-Kivu, à la suite de semaines de négociations intenses entre le Département de la coordination des affaires humanitaires et d'autres organismes d'aide humanitaire, les agents des organismes de secours ont été autorisés à venir en aide aux groupes vulnérables dans la région de Lubero. À la demande de la communauté humanitaire, la MONUC a accru ses patrouilles militaires le long de l'axe Kanyabayonga-Kirumba dans le territoire de Lubero, encourageant ainsi les civils qui s'étaient enfuis de la région en décembre à regagner leurs foyers.

58. Le 20 janvier, les Gouvernements de la République-Unie de Tanzanie et de la République démocratique du Congo ont signé un accord tripartite à Dar es-Salaam avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, permettant le rapatriement de réfugiés congolais, principalement dans les provinces du Katanga et des Kivus. Le plus grand nombre de réfugiés congolais, quelque 153 000 personnes, résident dans la République-Unie de Tanzanie. Des accords analogues devraient être signés avec le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda, le Soudan, la Zambie et l'Angola. L'insécurité actuelle dans la région a retardé le rapatriement organisé du Burundi d'un millier de réfugiés congolais.

59. Bien que de nombreux donateurs aient offert un appui généreux au titre de l'assistance humanitaire dans la République démocratique du Congo, le déficit de financement reste important. Sur les 163 millions de dollars demandés au titre de l'appel global pour 2004, 73 % seulement ont été reçus. Pour 2005, la communauté humanitaire a demandé quelque 185 millions de dollars pour les secours d'urgence.

Considérant la détérioration de la situation dans l'Ituri et dans les Kivus, un appui des donateurs est nécessaire d'urgence pour aider les segments les plus vulnérables de la population congolaise.

## **Information**

60. Pendant la période considérée, la MONUC a renforcé ses activités sur le terrain pour soutenir le processus électoral. À cet égard, la MONUC produit un bulletin mensuel, qui est diffusé dans tout le pays à la fois sous forme électronique et sur papier. Radio Okapi a lancé un nouveau programme d'éducation civique qui est diffusé en cinq langues tous les jours de la semaine et se termine avec un débat les vendredis. Pour préparer la période de campagne électorale, la MONUC diffuse des messages à la radio et des annonces d'intérêt public sur l'éducation des électeurs et l'éducation civique.

## **Conduite du personnel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo**

61. Au cours de la période à l'examen, le Secrétariat de l'ONU et la MONUC ont pris des nouvelles mesures pour faire en sorte que les membres du personnel des Nations Unies ne commettent pas d'actes d'exploitation et de violences sexuelles et pour intervenir rapidement lorsque des allégations sont corroborées, ainsi que je l'ai indiqué dans ma lettre du 9 février 2005 au Président du Conseil de sécurité (S/2005/79).

62. Le groupe de travail sur l'exploitation et la violence sexuelles mis en place au Siège et dirigé par la Sous-Secrétaire générale, Jane Holl Lute, se réunit une fois par semaine et a clarifié les politiques existantes et fourni de nouvelles directives à la MONUC et à d'autres opérations de maintien de la paix. Avec la mise en place d'un groupe de travail plus large, composé de responsables de rang plus élevé et placé sous les auspices du secrétariat conjoint des Comités exécutifs pour la paix et la sécurité et les affaires humanitaires, des recommandations et décisions de principe supplémentaires devraient être prises dans les domaines a) du renforcement de la responsabilité des dirigeants, b) du renforcement de la capacité de prévention et d'intervention de l'Organisation, et c) de l'amélioration de l'assistance aux victimes, entre autres.

63. Le 5 janvier, le Bureau des services de contrôle interne a rendu publics les résultats de son enquête de quatre mois sur la conduite répréhensible de membres du personnel de maintien de la paix en poste à Bunia (A/59/661). Comme il était indiqué à titre préliminaire, dans mon dernier rapport au Conseil de sécurité sur la MONUC, daté du 31 décembre (S/2004/1034), huit des 72 allégations initialement signalées à la MONUC ont été pleinement corroborées. Après avoir reçu les rapports du Bureau des services de contrôle interne sur les différentes affaires, le Département des opérations de maintien de la paix les a communiqués aux pays concernés fournissant des contingents, en leur demandant de prendre rapidement des sanctions disciplinaires. Depuis, le Département des opérations de maintien de la paix a suivi l'affaire en demandant à ces États Membres des précisions sur les mesures adoptées.

64. L'observation du Bureau des services de contrôle interne selon laquelle des membres du personnel en uniforme se livraient systématiquement à des actes d'exploitation sexuelle concernant des femmes et des jeunes filles est un sujet de grave préoccupation auquel le Département des opérations de maintien de la paix et la MONUC accordent aujourd'hui la plus grande attention. À la demande du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Angela Kane, Sous-Secrétaire générale, s'est rendue dans la République démocratique du Congo pour diriger une équipe d'enquête spéciale dont les premiers éléments avaient été dépêchés sur place à la fin décembre. L'équipe a été complétée en février avec l'arrivée de cinq enquêteurs hautement qualifiés et sera encore renforcée dans la mesure nécessaire pour répondre aux besoins de l'enquête à moyen terme. Étant donné le nombre des allégations faisant état d'exploitation et de sévices sexuels reçues par la MONUC au cours des derniers mois, l'équipe d'enquête spéciale s'est fixé pour tâche principale l'examen de ces allégations et la conduite d'investigations aussi nombreuses que possible.

65. L'équipe d'enquête spéciale travaille en étroite coopération avec les collègues militaires et civils de la MONUC afin de rationaliser la procédure d'enquête, d'éviter au maximum les chevauchements, d'appliquer des techniques d'enquête spécialisées adaptées aux affaires d'exploitation et de sévices sexuels, et d'améliorer la procédure d'examen sur laquelle reposent les recommandations concernant les sanctions disciplinaires. L'équipe a entrepris de mettre en place un réseau de responsables de la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels, chargés de la liaison avec tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans la République démocratique du Congo, et la MONUC veillera à ce que des réunions aient lieu périodiquement pour coordonner et rationaliser les mesures concernant la formation, la prévention et l'aide aux victimes.

66. En ce qui concerne les nouvelles mesures adoptées, mon Représentant spécial et Angela Kane, Sous-Secrétaire générale, ont organisé à l'intention de tous les commandants de contingent, des 15 chefs des bureaux régionaux et des deux chefs des bureaux auxiliaires de la MONUC des réunions d'information communes pour une mise au courant approfondie. Au cours de ces séances d'information, les devoirs et la responsabilité des commandants de contingent et du personnel d'encadrement ont été soulignés. Les chefs des bureaux ont été invités à définir pour chaque région, afin de s'attaquer au problème, des stratégies spécifiques mettant l'accent sur des mesures de prévention adaptées à leurs secteurs respectifs. Les cadres supérieurs sont tenus au courant quotidiennement des problèmes d'exploitation et d'abus sexuels qui peuvent se poser et de la réaction de la Mission.

67. L'équipe d'enquête a effectué des visites sur place dans les bureaux régionaux de la MONUC afin d'informer le personnel de son mandat et de ses activités, de lui expliquer les plans plus larges de la Mission concernant l'élimination de l'exploitation sexuelle, et d'encourager des efforts de la part du personnel pour redresser la situation. De plus, il a été procédé en commun à une révision du code de conduite de la MONUC afin de définir expressément et de préciser ce qu'est un comportement constituant une exploitation sexuelle et des sévices sexuels. Un site Internet sur ce thème a été mis en place à l'intention du personnel de la Mission; on y trouve également des directives et des explications claires sur les normes de comportement requises du personnel de la MONUC et sur les règlements pertinents, ainsi que sur les filières de communication, le caractère confidentiel des plaintes, les questions fréquemment posées et les réponses qui y sont apportées. Un formulaire

type pour la présentation des plaintes a été largement distribué par le réseau des responsables de la liaison et par le canal des ONG locales; une « ligne rouge » a été mise en place pour la communication d'informations confidentielles, complétée par un système de présentation des plaintes par courrier électronique, avec une adresse électronique à laquelle les auteurs de plaintes peuvent envoyer leurs formulaires.

68. Des mesures préventives supplémentaires ont été mises en place à l'intention du personnel militaire et civil, notamment l'adoption d'une stricte politique de non-fraternisation, l'imposition d'un couvre-feu, la désignation de zones « interdites » et une formation en cours de mission. Les possibilités d'améliorer les conditions de vie des contingents et de nouvelles mesures préventives à l'intention du personnel civil sont à l'étude.

69. Le personnel de la Mission d'enquête formera le noyau du nouveau bureau de la MONUC chargé de la lutte contre l'exploitation et les sévices sexuels, qui continuera d'enquêter sur les allégations faisant état d'exploitation et de sévices sexuels, formulera des principes directeurs et des conseils, conduira des activités de formation et de plaidoyer, en mettant l'accent sur la prévention et l'aide aux victimes, ainsi que sur le suivi des mesures nécessaires.

## **V. Aspects financiers**

70. Comme indiqué dans mon dernier rapport au Conseil de sécurité sur la MONUC (voir S/2004/1034, sect. IX), l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/259 B du 18 juin 2004, a ouvert pour la MONUC un crédit de 709 123 200 dollars pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005. Les ressources supplémentaires nécessaires pour la Mission à la suite de la décision prise par le Conseil, dans sa résolution 1565 (2004), d'accroître de 5 900 personnes l'effectif autorisé de la MONUC seront examinées prochainement par l'Assemblée générale. Au 31 janvier 2005, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MONUC s'élevait à 328,5 millions de dollars. Pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix, le montant total des contributions non acquittées était à cette date de 2 315 600 000 dollars.

71. Depuis sa création en octobre 1999, le fonds spécial d'appui au processus de paix dans la République démocratique du Congo a reçu des contributions volontaires s'élevant à 1,4 million de dollars, et le montant des dépenses est à ce jour de 900 000 dollars. Avec la désignation de l'administration du district d'Ituri par le Gouvernement de transition, le fonds d'affectation spéciale d'appui à la Commission de pacification de l'Ituri, créé en juillet 2003, a atteint son objectif. Étant donné que les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale s'élèvent à 350 000 dollars et les dépenses à 280 000 dollars, j'ai l'intention de demander aux donateurs comment ils souhaitent que le solde soit utilisé.

## **VI. Observations**

72. Je suis profondément troublé par le meurtre prémédité, survenu en Ituri le 25 février, de neuf membres du personnel de maintien de la paix des Nations Unies et par la détérioration générale de la sécurité et la persistance des violations des droits de l'homme dans cette région de la République démocratique du Congo.

Comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans la déclaration de son président datée du 2 mars 2005 (S/PRST/2005/10), le Gouvernement de transition doit immédiatement arrêter les dirigeants des groupes qui sont soupçonnés d'avoir une responsabilité dans ces actes odieux. Si le Gouvernement de transition n'oblige pas les responsables à rendre compte de leurs actes, la violence contre des innocents continuera en Ituri et ailleurs dans la République démocratique du Congo. Une action immédiate s'impose, et aucun retard ne peut être excusé.

73. La MONUC continuera de faire tous ses efforts pour aider à stabiliser la situation en Ituri. D'abord et surtout, la sécurité en Ituri dépendra du point de savoir si le Gouvernement de transition parvient à étendre l'autorité de l'État et à mettre en place un régime douanier transparent dans la région. Elle nécessitera également une action plus énergique de la part des Gouvernements de l'Ouganda, du Rwanda et de la République démocratique du Congo pour que leurs territoires ne soient pas utilisés pour faciliter l'afflux d'armes dans la région et pour transporter en dehors de la région des richesses minérales illégales.

74. De manière générale, pour faire avancer le processus de paix, le Gouvernement de transition doit agir résolument sur plusieurs fronts, en particulier en ce qui concerne les élections, la réforme du secteur de la sécurité et l'instauration de l'état de droit. La population du pays est déçue par les retards apportés à la mise en œuvre du calendrier électoral. De même, la réforme du secteur de la sécurité est encore excessivement lente. L'aspect le plus préoccupant, du point de vue de la sécurité, c'est le fait que les soldats et les membres de la police continuent de ne pas être payés. Cela crée une situation potentiellement explosive : la population de la République démocratique du Congo exprime sa déception dans la rue, et l'appareil de sécurité du Gouvernement reste faible.

75. Je demande au Gouvernement de transition de faire des progrès concrets et tangibles en vue de l'organisation des élections, essentiellement en faisant adopter le projet de constitution et de loi électorale et en engageant le processus d'inscription des électeurs sur les listes électorales. Ce sont là des signes concrets qui généreront une confiance hautement nécessaire dans le processus de transition et ses dirigeants. Pour ce qui est de la réforme du secteur de la sécurité, le Gouvernement et les parties prenantes concernées doivent immédiatement s'attaquer aux problèmes qui ont retardé le démarrage du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, condition essentielle des progrès dans l'intégration des militaires. Le Gouvernement doit également porter à un degré supérieur la coopération avec les donateurs qui appuient les efforts entrepris pour réformer le secteur de la police. Si des efforts pour réformer le secteur de la justice sont en cours, ils sont encore embryonnaires, et un nouvel engagement du Gouvernement est la condition de progrès perceptibles.

76. Le débat en cours au Sénat sur la constitution est un élément essentiel pour assurer la stabilité au lendemain de la transition. La constitution et les lois électorales futures doivent garantir un processus politique participatif, assorti d'un équilibre clair entre les pouvoirs de l'exécutif et du législatif, ainsi qu'une justice indépendante, un corps législatif représentatif et des responsabilités clairement délimitées. J'en appelle aux dirigeants congolais pour qu'ils fassent en sorte que des dispositions soient inscrites à cette fin dans la constitution et la loi électorale. Les élections devraient être perçues comme un tournant dans le processus de réforme fondamentale dont la République démocratique du Congo a besoin.

77. J'exprime ma reconnaissance à la communauté internationale pour le soutien actif qu'elle apporte au processus de paix dans la République démocratique du Congo. Des mécanismes ont été mis en place dans le cadre des trois commissions mixtes pour fournir un appui et des conseils techniques directs aux institutions de la transition dans la poursuite de leurs objectifs, sur le plan législatif, pour la réforme de la sécurité et l'organisation des élections, et les donateurs se sont engagés à fournir une importante proportion des fonds nécessaires pour les élections. Pourtant, il faut bien davantage, en particulier en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité. J'appelle la communauté internationale à intensifier ses efforts et son appui financier et logistique dans ce domaine, en particulier afin de faciliter la formation et l'équipement des troupes de la FARDC, ce qui est indispensable pour qu'elles puissent jouer un rôle efficace dans des zones de turbulence comme l'Ituri et les Kivus, y compris en ce qui concerne le désarmement des troupes armées étrangères et la sécurité des élections. Dans ce contexte, je voudrais souligner que l'établissement d'une force armée et d'une force de police intégrée et professionnelle est un élément clef de la stratégie de sortie de la MONUC. Je demande instamment aux membres intéressés de la communauté internationale de s'organiser autour d'un pays chef de file pour apporter à ces efforts un appui substantiel, résolu et soutenu.

78. Avec le déploiement complet des brigades de la MONUC dans les Kivus, la capacité d'appui de la mission au maintien de la sécurité et à la protection des civils dans les Kivus a été considérablement renforcée. Dans les actions qu'elle entreprendra à cette fin, la MONUC accordera une attention particulière à tout élément responsable de l'insécurité dans cette région. À cet égard, il est largement admis que la présence des ex-Far/Interahamwe continue de faire peser une sérieuse menace sur la sécurité de la population locale. Tout en poursuivant la mise en œuvre du programme volontaire de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réinsertion de la MONUC, la Mission n'hésitera pas à prendre les mesures nécessaires contre ces groupes armés étrangers afin d'assurer la sécurité des civils et du personnel des Nations Unies dans les Kivus et de mettre un terme aux monstrueuses violations des droits de l'homme qu'ils continuent de commettre.

79. L'Union africaine et certains États Membres examinent actuellement, en consultation avec l'ONU, la possibilité de déployer des troupes dans la République démocratique du Congo, afin de désarmer par la force les ex-Far/Interahamwe. En attendant, j'ai donné pour instructions à la MONUC de définir un schéma commun d'opérations avec les FARDC pour le désarmement forcé de ces éléments, les FARDC prenant la tête de l'opération et la MONUC intervenant dans un rôle d'appui. La mise en œuvre de ce concept nécessitera un appui de la part des donateurs pour la logistique et la formation des unités des FARDC. Je demande à la communauté internationale de fournir cette assistance à temps pour qu'il soit possible de mettre fin, une fois pour toutes, à la présence des ex-Far/Interahamwe dans la République démocratique du Congo, qui n'a que trop longtemps perturbé les relations de bon voisinage dans la région.

80. L'adoption de la résolution 1565 (2004), le 1<sup>er</sup> octobre 2004, a contribué à concentrer l'attention du Gouvernement de transition et des partenaires internationaux, y compris de la MONUC, sur une série de mesures d'une importance critique, indispensable pour permettre, dans un climat de sécurité, l'organisation d'élections et l'installation d'un gouvernement de la période suivant la transition. Depuis, la MONUC a amélioré la gestion de ses opérations, notamment en mettant

en place les trois commission mixtes, en décentralisant ses structures militaires et ses structures d'appui et en améliorant la collecte et l'analyse de l'information, de sorte qu'elle peut jouer son rôle aussi efficacement que possible dans l'aide au processus de transition et le maintien de la sécurité dans la République démocratique du Congo. Cependant, pour améliorer sa capacité opérationnelle en Ituri et dans les Kivus, la MONUC a encore besoin de renforcer les moyens techniques dont elle dispose pour la collecte d'informations, et je demande aux États Membres qui en ont la possibilité de fournir l'appui nécessaire à cet égard.

81. Avec l'arrivée du nouveau Représentant spécial adjoint pour la République démocratique du Congo, qui a été également désigné comme Coordonnateur humanitaire, des efforts sont entrepris en vue de l'intégration des activités de tous les acteurs des Nations Unies dans le pays. L'accent est mis davantage sur la coopération entre les institutions des Nations Unies et la MONUC pour la création de dispositifs communs de sécurité et l'élargissement de l'espace humanitaire, et pour la planification stratégique et les activités de plaidoyer. À cet égard, la MONUC, en vertu du mandat qui lui a été confié pour la protection des civils, intensifiera les actions qu'elle entreprend pour réduire les actes d'agression contre la population civile, y compris la violence sexuelle généralisée qui reste un trait saillant de la situation persistante de conflit et d'insécurité.

82. Assurer la tenue des élections et par la suite un climat politique stable, tels sont aujourd'hui les principaux enjeux dans la République démocratique du Congo. La MONUC joue en ce moment un rôle central par l'appui qu'elle apporte au Gouvernement de transition tout au long de ce processus, aussi bien sur le plan politique que sur le plan militaire. C'est sur cette base que je recommande au Conseil de sécurité d'envisager de proroger le mandat de la MONUC pour une période d'un an, jusqu'au 31 mars 2006.

83. Je voudrais rappeler, à cet égard, que dans mon rapport du 16 août 2004 (S/2004/650), j'ai recommandé d'accroître l'effectif de la MONUC d'un effectif supplémentaire de 13 100 militaires, de manière à porter l'effectif total autorisé de la mission de 10 800 à 23 900 personnes, réparties entre cinq brigades, à raison d'une chacune pour l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Katanga et les Kasaïs. Aux termes de sa résolution 1565 (2004), le Conseil de sécurité a décidé d'accroître l'effectif de la MONUC de 5 900 militaires, ce qui a rendu possible le déploiement de brigades en Ituri et dans le Nord et Sud-Kivu, mais pas dans le Katanga et dans les Kasaïs.

84. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport susmentionné, au moment où la République démocratique du Congo aborde la phase électorale, les provinces du Katanga et des Kasaïs sont considérées comme des zones présentant un risque potentiel extrêmement élevé. À cet égard, la MONUC et le Secrétariat travaillent actuellement à un inventaire détaillé des préparatifs électoraux dans le pays, ainsi que des risques et des besoins en matière de sécurité dans ce domaine. Sur cette base, j'ai l'intention de présenter dans les prochaines semaines au Conseil de sécurité un rapport sur les élections dans la République démocratique du Congo, y compris une mise à jour sur le processus électoral et sur ce qui reste à faire sur le plan politique et opérationnel et dans le domaine de la sécurité pour que l'opération soit un succès.

85. La réputation de la MONUC a été gravement ternie par les actes d'exploitation et d'abus sexuels commis à l'encontre de la population locale par des membres du

personnel de maintien de la paix. Comme il est noté aux paragraphes 60 à 69 ci-dessus, un certain nombre de mesures concrètes ont déjà été mises en place pour prévenir de tels abus et enquêter à leur sujet, sanctionner ceux qui sont reconnus responsables et fournir un soutien aux victimes. Ces mesures sont également reproduites dans les autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Une vigilance permanente reste cependant indispensable à cet égard. Je tiens à remercier le personnel de la MONUC et les autres membres du système des Nations Unies, ainsi que les ONG et les États Membres, qui ont contribué à ce processus, et à saisir cette occasion pour donner au peuple congolais et à la communauté internationale l'assurance que l'Organisation est résolue à appliquer la politique de tolérance zéro à la MONUC et ailleurs dans les opérations de maintien de la paix.

86. Pour conclure, je voudrais remercier les hommes et les femmes de la MONUC pour les efforts inlassables qu'ils déploient afin d'apporter la paix à la République démocratique du Congo. En particulier, je voudrais remercier le Major General Samar Ilya qui a achevé en février sa période de service au poste de commandant de la Force de la MONUC. J'ai aussi une dette de reconnaissance envers Behrooz Sadry, mon Représentant spécial adjoint pour la République démocratique du Congo, qui a pris sa retraite au mois de février de cette année après 47 ans passés à l'Organisation des Nations Unies. Les efforts et le dévouement inlassables de M. Sadry sont un exemple pour tous ceux qui viendront après lui.